

sans vouloir imposer un code à la foi. Libre et spontanée de sa nature, la piété, qui n'existerait plus dès qu'elle serait forcée, tombe nécessairement en dehors de tout ce dont l'Etat peut ordonner et obtenir l'exécution. Dès que le pouvoir temporel méconnaît cette vérité, il se dégrade lui-même, eût-il d'ailleurs les meilleures intentions. Un Etat qui, sous prétexte de vouloir être chrétien, refuse aux communautés non chrétiennes les droits de citoyen, est non pas supérieur, mais, quoiqu'en disent les hégéliens, infiniment inférieur à l'Etat laïque qui accorde les mêmes droits civils à toutes les communautés religieuses qui ne troublent pas l'ordre public. La véritable dignité de l'Etat consiste non à prétendre à ce qui est au dessus de sa sphère, mais à savoir multiplier les résultats de son activité, en se bornant à la sphère qui lui est légitimement tracée.

Quelque soit, du reste, le jugement que l'on veuille porter sur la doctrine du théologien d'Heidelberg, il faudra reconnaître (et nous nous empressons de le déclarer) qu'elle est mûrement réfléchie, assise sur une forte base spéculative et imprégnée d'un esprit profondément chrétien. Aussi, ces idées, fortes de leur ensemble systématique et de la vie religieuse qui les anime, ont-elles fait sensation dans le monde théologique de l'Allemagne. L'ouvrage de Rothe est d'autant plus remarquable que, fondé sur la double conviction de la vérité éternelle du christianisme et de l'insuffisance des formes que le dogme chrétien s'est données jusqu'à présent, il est du nombre des productions scientifiques qui caractérisent les tendances réformatrices de notre époque. Nous vivons dans un temps où bien des esprits s'essayent sans relâche à trouver une nouvelle solution aux grands problèmes qui tourmentent le penseur. Rothe a hasardé, à sa manière, une nouvelle voie dans le champ immense de la science chrétienne ; il a tenté de concilier les prétentions rivales du sentiment religieux et de la pensée philo-